

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 12 mai 2014, à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 9774 et 9776, avenue Péloquin, lequel est érigé sur le lot 2496816 du Cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait un empiètement d'une partie du bâtiment dans la marge latérale ouest, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3469.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-quatrième jour d'avril deux mille quatorze.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement